

Arrêté n°2022-11-25-AD portant composition du Conseil de l'Unité de recherche PRODICET

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment son article 113 ;
- Vu la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CA-15-04-2022-09 du 15 avril 2022 portant approbation du Règlement général des unités de recherche et notamment ses articles 22-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté de recevabilité des listes relatif à l'unité de recherche PRODICET en date du 10 novembre 2022 ;
- Vu l'arrêté portant proclamation des résultats pour les élections de l'unité de recherche PRODICET en date du 25 novembre 2022 ;
- Vu les différents retours des personnes désignées d'office à la date du 25 novembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1. Collège A

- Monsieur David TOUGERON
- Madame Lucie KARAYAN TAPON
- Monsieur Nicolas ISAMBERT
- Monsieur Omar BENZAKOUR
- *Siège vacant*

Article 2. Collège B

- Madame Fatima DKHISSI
- Madame Violaine RANDRIAN
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Article 3. Collège usager(ère)s

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*
- *Siège vacant*

Article 4. Publicité et exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 novembre 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

